EN PASSANT

D'une année à l'autre

Le jour que nous vivons, aujourd'hui, n'est pas un jour banal, et bien que d'autres jours nombreux lui doivent succéder, — à moins d'un cataclysme imprévoyable, — il lui appartient le privilège rare de n'avoir pas de lendemain. Notre ville apparaît triste, comme au moment venu d'un grand départ, et nous nous sentons une propension à l'inaction et à la rêverie. C'est que, sans premier possible, nous devons faire nos adieux à l'année 1909 et que, dans quelques heures, — déjà même nous pourrions mesurer en minutes le temps qui nous en sépare, — nous présenterons nos salutations appréhensives à une année nouvelle-née, à l'année 1910.

Il semble, dans les cafés, que tous ces gens réfléchis que l'on aperçoit, les yeux tournés vers les vitres mouillées, assistent, fort consciemment, à la mort de l'année. Il semble qu'ils repassent dans leurs mémoires les circonstances douces qui l'illuminèrent et les instants lamentables aussi qui l'assombrirent. Car il y est dans la suite des trois cent soixante-cinq jours, dont le dernier est prêt d'être vécu, le mêli-mêlo habituel et qui, point toujours, ne se balance, hélas ! des bons et des mauvais jours.

Demain, les optimistes poursuivront la route de leur vie en criant : Vive l'avenir ! Quelques pessimistes murmureront, peut-être, bourrument, à l'année nouvelle venue, en levant à peine leur chapeau : Ne sois pas plus rosse que la devancière ; simplement, la plupart exécuteront le saut d'une année à l'autre, sans presque s'apercevoir d'aucun changement, occupés qu'ils seront des mille soins dont s'environne la Saint-Sylvestre, et parmi lesquels les moindres ne sont pas, certes, l'expédition des cartes de visite par centaines et, tout au long des étalages enrichis comme jamais, la recherche de l'étrenne idéale....

Il existe, en effet, une étrenne idéale que cherchent patiemment, au long des voies lumineuses du centre des cités, ceux qui dorment volontiers, et qu'attendent, en hâtant des mains, émerveillés par avance, les jeunes enfants ou rêveuses les jeunes filles, — et parfois, scoptiquement, les jeunes gens et les moralisteurs, le plus communément oubliés en l'occurrence.

Enfant, comme chacun, — passez-moi un souvenir, — j'avais mon étrenne de prédilection, et c'était une locomotive. Ma mère, favorisant ce goût, m'en offrait chaque an nouveau une nouvelle, qui portait à l'avant, écrit en chiffres d'or, le chiffre de l'an qui me valait le don. Ainsi, successivement, j'eus la machine-année 1890, la machine-année 1894, la machine-année 1895. Ce fut la dernière ; mon matériel ne fut plus renouvelé.

Est-ce la mémoire de cette étrenne idéale, qui me conduisit, hier, à la gare de Lille ? Je ne sais. Je franchis le vestibule vitré derrière lequelle brillent, à nuit close, les feux multicolores des lanternes et des signaux des voies ferrées, vers Fives.

Une foule immense, à laquelle contribuaient, largement, notre armée et nos pensionnaires, encombrait les quais de départ. J'entendis avec allégresse siffler des trains et je les vis, à grand bruit, disparaître dans la nuit. Machinalement, je lisais sur le ventre des monstres les numéros qui y étaient inscrits, et je cherchai vainement la machine 1910. Vraisemblablement, pensai-je, elle partira à minuit précis et je n'ai pas le temps d'attendre.

Alors que je m'en revenais, je remarquai, parmi la foule, un personnage singulier : c'était en grand manteau sombre, galonné d'argent, un croque-mort qui tenait dans sa main droite un vaste sac noir.

Comme moi, vous l'avez imaginé, très aisément, sans doute : dans son sac noir, l'homme sinistre emportait les dernières feuilles... les dernières feuilles de nos éphémérides....

Minuit a sonné ses douze coups à l'horloge de la Grand'Garde, les tavernes resplendissent de lumières, un bruit immense d'assiettes et de verres entre-choqués, de voix et de rires mêlés, de roulement de voitures et de violons, envahit l'air nocturne.

Ni vous, - chers lecteurs et lecteurs du *Progrès du Nord*, ni moi, nous n'étions pas à la gare. Et pourtant nous sommes dans le train, dans le train qui s'élance, cette nuit, portant à son avant le chiffre 1910.

Mutuellement, sincèrement, le voulez-vous ? Souhaitons-nous donc tous un bon voyage, une bonne année !...

MARC DAVID.

Voulez-vous bien vous porter ? Lisez les renseignements médicaux que publie l'ALMANACH DU PROGRES DU NORD pour 1910.

CHRONIQUE MINIÈRE

RAPPORTS DE DELEGUES MINEURS

Mine d'Anzin. — Fosse Saint-Louis

Fut visité les tailles des Jumelles à 500, il y fait toujours une chaleur suffocante, aussi que je l'ai déjà signalé, je demande encore que les tailles soient arrêtées.

Descendu dans les tailles de même quartier à 600, le bassé il y fait très chaud ; à la voie de fond il faudrait mettre un tuyau-vent à la dernière cheminée ; à ce sujet urgent d'y remédier du bois en certaine entrée.

Descendu dans les tailles du sondage, il y fait également très chaud ; remarqué par taille de Fontenoy, la nouvelle tailleuse. C'est le dernière fois que je signale le mauvais état de la voie de chevaux et celle des bercheurs, si des accidents s'y produisent, j'en laisse par avance la Compagnie responsable ; je demande que l'on arrête la taille que l'on a pris au milieu du recoupage des fronts, le travail y est trop périlleux. Descendu dans les tailles de Grande Veine Couchant à 715 ; je signale encore que la dernière taille en haut du trait suit de trop près la suivante ; je n'ai pu visiter les cheminées de passage du bouit ; impossible d'ouvrir la tape-cul de la dernière, depuis le 29 mai je signale ces cheminées de passage. (On en pense la centrale des tailles !) J'ai visité les tailles de Petite Veine Levant ; je remère encore qu'il n'y a aucune cheminée de passage pour le plan, au montage du Cons-Nord il y a plusieurs endroits qu'il serait urgent de nettoyer ; on peut à peine y passer.

Léon Gomez, délégué.

300 pages pour 40 centimes, de nombreuses illustrations, des nouvelles, des bonnes notes et une foule de renseignements précieux, tel se présente l'ALMANACH DU « PROGRES DU NORD » pour 1910.

LA RÉGION

A EMMERIN

Une tentative de meurtre

Des jeunes apaches essaient de tuer un cabaretier

Mardi matin, quatre jeunes apaches, Désiré Deflenne, 16 ans, journalier, Paul Chaphan, 17 ans, presseur, Edouard Moudar, 16 ans, et Maurice Dauthy, même âge, s'étaient réunis à Loos, avec l'idée bien arrêtée de commettre une mauvaise action.

Deflenne ayant trouvé le coup à faire, ses camarades opinèrent. Il partait de « rafraîchir » une cabaretière d'Emmerin, qu'il supposait avoir de l'argent.

Nos jeunes gredins décidèrent de s'y rendre de suite. Moudar fit voir un revolver, mais le barillet était vide de cartouches.

Deflenne se fit fort de s'en procurer et, en passant devant la cour Chalopes, rue des Meulins, il pénétra dans un poulailler et y vola une poule ; après l'avoir vendue, il acheta des cartouches.

Vers trois heures et demie de l'après-midi, nos jeunes malandrins étaient attablés au cabaret Boubroy, à Emmerin. Après avoir vidé une canette, Chaphan alla payer la cabaretière. Tout à coup, il sortit le revolver et déchargea un coup de son arme sur Mme Boubroy, qui fut atteinte par la balle à la joue droite. Mme Boubroy ne perdit pas son sang-froid, elle saisit son meurtrier par le collet et appela au secours.

A ses cris, des voisins accoururent et mirent en fuite les chenapans qui disparurent dans la direction d'Armentières.

Mardi, Deflenne, Chaphan et Moudar, rentrèrent chez eux; le gendarmerie, prévenue, vint les arrêter.

Quant à Dauthy, on le suppose en Belgique.

On cambriole des églises

A AUBERCHICOURT

Dans la nuit de jeudi à vendredi, des malfaiteurs ont pénétré par effraction dans l'église d'Auberchicourt et après avoir fracturé les troncs, dont ils ont enlevé le contenu, ils se sont emparés des objets du culte dont la valeur est d'environ six cents francs.

Une double enquête est ouverte par M. le Commissaire de police d'Aniche et par la gendarmerie.

A SIN-LE-NOBLE

Jeudi, dans l'après-midi, le sacristain Lemahieu spécialement affecté au service de l'église Saint-Martin, s'est aperçu que l'un des troncs situé à l'entrée du sanctuaire, à droite du grand portail, avait été fracturé sur le côté, où il existait une ouverture assez large pour y passer la main.

Le tronc fut ouvert, mais il contenait encore les oboles qui y avaient été déposées, soit une quinzaine de francs, de sorte qu'on suppose que le cambrioleur, dérangé dans sa besogne, a fui sans la terminer.

La gendarmerie, avisée, a ouvert une enquête.

A SOMAIN

On cambriole la mairie

Les chevaliers de la pince-monseigneur ont rendu visite aux bureaux de la Mairie, dans la nuit de jeudi à vendredi. Ils pénétrèrent par la grille de la cour, dont ils firent sauter la chaîne et de cadenas et s'introduisirent ensuite, dans les bureaux par la porte de derrière. Ils fracturèrent alors, tous les tiroirs et placards sans exception, s'emparèrent d'une somme d'environ 45 à 50 francs appartenant aux employés et d'une somme de 15 à 10 francs. Ils dérobèrent aussi une montre qui avait été trouvée et déposée à la Mairie ainsi que des effets d'habillement de pompiers.

Dans leur fuite, les malandrins perdirent deux képis. L'un fut retrouvé par M. Fournaux Emile, la soir même, à 8 heures, ce qui fait présumer que le vol a été commis aussitôt la fermeture des bureaux, un autre fut retrouvé, vendredi matin, par M. Thieffry, chapelier, sur la place.

Une enquête est ouverte pour retrouver ces audacieux voleurs.

Les accidents mortels

AUX MINES DE BÉTHUNE

Le surveillant Romain Vaillez, 32 ans, était occupé à une réparation entreprise à la cage d'une bourtie, à la fosse N° 1 des Mines de Béthune, sise à Bully-Grenay, quand par suite d'un faux mouvement, il perdit équilibre et tomba dans la bourtie profond de soixante mètres. L'infortuné ouvrier fut relevé ayant le crâne fracturé, il avait cessé de vivre. Le défunt laisse une veuve et deux enfants.

AUX MINES DE COURRIÈRES

L'ouvrier mineur Victor Morne, 28 ans, occupé au puits de fonçage N° 10 des Mines de Courrières, sis sur le territoire de Bully-Montigny, descendait le long d'une échelle, lorsque par suite d'un faux mouvement, il glissa et vint tomber sur le plancher établi cinq mètres plus bas.

Remonté aussitôt, il reçut les soins du docteur Jartel, mais ceux-ci furent inutiles, le malheureux ouvrier qui avait la colonne vertébrale brisée, ne tarda pas à expirer.

Son cadavre fut transporté à son domicile Cité du N° 10.

AUX MINES DE LIÉVIN

L'accrocheur Albert Crocq, âgé de 18 ans, et demi, manœuvrait, hier matin, dans le carreau de la fosse N° 3 des Mines de Liévin, deux wagons chargés de charbon. Voulant décrocher ceux-ci, alors qu'ils étaient encore en marche, il fut, en traversant, pris entre les lampons et écrasé.

Des témoins de l'accident dégagèrent l'infortuné accrocheur qui fut transporté à son domicile, Cité des Garennes, où le docteur Piette lui prodigua ses soins.

L'état de Crocq est très grave. En vertu de lésions à l'abdomen, il souffre de l'écrasement des intestins, ce qui fait craindre une péritonite chromatique.

A BELLOY-EN-SANTERRE (Somme)

Un cultivateur tue sa femme D'UN COUP DE FUSIL

La commune de Belloy-en-Santerre vient d'être mise en émoi par un crime dont les causes restent un peu mystérieuses mais que l'on s'accorde à attribuer à l'alcoolisme.

Un homme a tué sa femme d'un coup de fusil et, après avoir parcouru la commune et avoir même fait part de son forfait à certaines personnes, a disparu pour se suicider ou échapper à la justice.

L'assassin, Léopold Granger, 49 ans, cultivateur, est un homme assez paisible, mais il s'adonne à la boisson, par suite, croit-on, de l'état précaire de ses affaires.

Peut-il croire que sa légitime étant pour lui trop gênante, il eût songé à s'en débarrasser ?

Un docteur venu à Belloy avec le parquet de Péronne, a constaté que la charge, tirée à bout portant, avait fait une ouverture dans le côté droit pour pénétrer dans les poumons et le cœur. La mort avait été foudroyante.

Le coupable est activement recherché.

La Réforme des Impôts

DÉPARTEMENTAUX ET COMMUNAUX

Complétons notre information de dernière heure d'hier, sur les explications fournies dans la journée, à la commission de législation fiscale, par M. Renoult :

On sait que la législation fiscale présidée par M. Camille Pelletan, est chargée de l'examen du projet de réforme des impôts départementaux et communaux qui fait suite à la réforme générale des impôts de l'Etat votée par la Chambre, le 9 mars dernier. C'est sur ce projet qu'a parlé devant elle M. Renoult, sous-secrétaire d'Etat aux finances.

Après un échange d'observations, l'accord s'est établi sur tous les points entre le sous-secrétaire d'Etat et la commission. Les grandes lignes du projet sont les suivantes :

En remplacement du système actuel des centimes additionnels, il est établi séparément pour le département et la commune, sur des bases respectivement fixées par le conseil général et par le conseil municipal : 1° des impositions sur les diverses catégories de revenus ; 2° une imposition sur le revenu global.

En ce qui concerne les impositions départementales sur les diverses catégories de revenus, le conseil général a la faculté d'accorder des exonérations qui peuvent s'élever jusqu'aux chiffres mêmes prévus dans le projet relatif à l'impôt d'Etat. En ce qui concerne les impositions communales de même nature, le Conseil municipal a la même faculté, mais les limites d'exonération ont été abaissées pour tenir compte de l'élasticité moins grande de la matière imposable.

Qu'il s'agisse du département ou de la commune, les propriétaires fonciers exploitant eux-mêmes jouissent des dégrèvements prévus à l'impôt d'Etat dans les mêmes proportions que celles adoptées par le Conseil général et le Conseil municipal en ce qui concerne les exonérations des autres catégories de revenus.

Toutefois, en ce qui concerne la commune, les limites entre lesquelles peut se mouvoir le Conseil municipal ont été réduites, pour des raisons analogues à celles ci-dessus rappelées.

D'autre part, en tout état de cause, quelle que soit la décision prise par les assemblées locales au sujet des abattements, les revenus provenant de salaires bénéficient de déductions minima à la base dont le chiffre varie avec la population.

En ce qui concerne l'imposition sur le revenu global, le revenu est évalué directement par une commission dont la composition est à peu près semblable à celle des commissions actuelles de répartition. La taxation est établie d'après un tarif progressif arrêté par les conseils locaux dans les limites de 1 à 3 %. Des déductions à la base sont prévues dont le chiffre, variable suivant la population, est plus élevé pour les impositions départementales que pour les impositions communales.

Une des innovations les plus intéressantes du nouveau projet consiste dans un prélèvement supplémentaire sur le revenu des capitaux mobiliers destiné à constituer un fonds commun dont le montant sera réparti entre les communes proportionnellement au chiffre de leur population. Cette disposition du projet a pour but de faire participer aux charges locales la richesse mobilière, comme y participent obligatoirement toutes les autres sources de revenus.

En raison de sa séparation très nette des impositions départementales et communales, les dégrèvements sont supportés sous forme des réimpositions respectivement par le département et par la commune. Pratiquement, dans un but de simplification, il est prévu que le département assume seul la charge des dégrèvements et fait face à la dépense au moyen d'un fonds commun alimenté par des centimes départementaux et par le produit des réimpositions.

M. Malvy, député, a été chargé de rapporter devant la Chambre le projet de loi.

Carnet du Lecteur

POSTES ET TELEGRAPHES

Dans les Postes. — M. Clément-Maximilien-Salomon Bachasse, inspecteur des postes et des télégraphes à Lille (service électrique), est nommé en la même qualité, à Valence (service postal), en remplacement de M. Barjavel, nommé à Avignon.

M. Charles-Gabriel Dubois, rédacteur à Besançon, est nommé inspecteur des postes et des télégraphes à Lille (service électrique), en remplacement de M. Bachasse, nommé à Valence.

RENSEIGNEMENTS DIVERS

Université de l'Etat. — Concours d'internat en Pharmacie aux Hospices de Lille. — A la suite de concours d'internat en pharmacie, qui a eu lieu lundi à l'Hôpital Saint-Sauveur, ont été nommés internes titulaires en pharmacie, MM. Lefèvre, de la Bassée et Dubeaux, de Calais (étudiants en pharmacie).

Les nouveaux internes entreront en fonction le 1er janvier.

A la Faculté des Lettres de Lille. — M. Daniel Vincent, professeur à l'Ecole Normale de Douai, a soutenu vendredi après-midi, ses thèses de doctorat devant la Faculté des Lettres de l'Université de Lille. La thèse principale, l'Education par l'Action, avait attiré nombre d'auditeurs, parmi lesquels on remarquait : M. le recteur Lyon ; M. Derocquigny, professeur à la Faculté des Lettres ; M. Dubuc, professeur d'Académie de l'enseignement secondaire ; M. Minet, inspecteur de l'enseignement primaire à Lille ; M. directeur et des professeurs de l'Ecole normale de Douai, ainsi que d'autres établissements.

M. le doyen Lefèvre introduit la question. Ex posée exhaustive par M. Vincent, elle donne lieu à une discussion animée et brillante ; conclute par M. le doyen et MM. Penjon et Angellier, professeurs, elle a été suivie avec un intérêt très vif par les auditeurs qui en sont sortis, après les éloges de M. le doyen quant aux éléments à conserver, au sont de la Faculté des Lettres, le grade de docteur à M. Daniel Vincent.

Commissions départementales. — La commission départementale se réunira le mercredi 5 janvier à 1 h. 1/2 de l'après-midi.

Sapeurs-pompiers. — Sont nommés dans le corps des sapeurs-pompiers :

Département du Nord. MM. Marmette, capitaine honoraire à Dunkerque, et Delleverly, capitaine à Hondschoote.

Département du Pas-de-Calais : M. Chevalier, lieutenant à Hesin-Liétard.

Ponts et chaussées. — Sont nommés conducteurs des ponts et chaussées de 4e classe :

Dans le Nord, MM. Chappey, Divoor, Beauquart, Lembre.

Dans le Pas-de-Calais, MM. Sirus et Sterman.

M. Canette, conducteur de 5e classe dans le Pas-de-Calais, est élevé à la 4e classe.

DERNIÈRES DÉPÊCHES

de nos Rédacteurs et Correspondants Spéciaux

(par Télégraphe et Téléphone)

DANS L'ESPACE

Exploits d'aviateurs

La tentative d'Henri Farman

Paris, 31 décembre.

Henri Farman, détenteur actuel de la Coupe Michelin, par 232 kilomètres, voyant que Latham et Leguenux tentaient de la lui ravir, part, à 11 h. 5, avec un appareil pouvant tenir l'atmosphère pendant 7 heures. M. Latham, après quatre essais successifs, tourne concurremment avec lui, et il s'engage entre eux une lutte de vitesse, impressionnante pour les spectateurs, et qui permet de constater que l'appareil de M. Farman est sensiblement plus vite que celui de son concurrent.

Leguenux entré à son tour en piste, mais sans succès. Latham également abandonne.

Ne se voyant plus de concurrents, et le temps matériel s'étant plus suffisant pour lui ravir son challenge, le défi exprimé au coucher du soleil, Henri Farman s'arrête volontairement devant les commissaires, après un vol de deux heures quarante-cinq, ayant parcouru 124 kilomètres, faisant une moyenne de 60 effective, malgré un vent assez fort.

Henri Farman ramène donc en France la Coupe Michelin.

De Chartres à Orléans

Chartres, 31 décembre.

Comme on l'avait annoncé, désireux de tenter le voyage Chartres-Orléans avant la fin de l'année, M. Maurice Farman avait mier sur, vérifié son appareil et ce matin, de très bonne heure, il quittait l'hôtel de Grand Monarque pour se rendre à son hangar où son mécanicien, l'actif Deroème, était depuis longtemps au travail.

Maurice Farman examina en leurs moindres détails toutes les parties de son biplan et il se rendit ensuite à un point très élevé afin de contrôler la vitesse du vent. Sa 50 à la seconde annonça l'anémomètre. En présence de cette situation favorable, M. Farman décida aussitôt le voyage.

L'appareil fut alors amené face au vent, à l'extrémité basse du champ d'aviation, à mi-route de la butte de tir et du Grand-Parc. Le moteur Renault ronfla dans la perfection et Maurice Farman ayant pris place dans le fuselage s'éleva à 7 h. 58, en présence d'une centaine de spectateurs.

L'oiseau monta de suite à cinquante mètres et, suivant la route nationale il fila dans la direction d'Orléans ; dix minutes après le départ nous le perdions de vue.

L'arrivée à Orléans

Orléans, 31 décembre.

Nous avions été prévenu par téléphone que Maurice Farman allait tâcher d'exécuter ce matin le voyage Chartres-Orléans. Aussi, de très bonne heure, avions-nous pris nos précautions pour assister à l'arrivée du populaire champion de l'aviation.

C'est à 8 h. 41 que nous avons aperçu, au loin, le biplan qui arrivait sur la ville. La vitesse était prodigieuse et bientôt nous pûmes distinguer le pilote.

L'atterrissage a eu lieu dans les meilleures conditions, à 8 h. 46 m. 30 s. près la ferme de Boie-Gérard, appartenant au distingué M. Rebaoque, avocat à la cour d'appel de Paris. Cet endroit avait été indiqué à Farman comme le plus propice pour son atterrissage.

La distance parcourue est d'environ 70 kilomètres, ce qui constitue le record de vitesse pour les voyages de ville à ville.

Le voyageur aérien nous a déclaré qu'il était enchanté de son raid et que si le temps restait propice il poursuivrait en route vers Bordeaux, sinon il rentrerait à Buc.

Nous avons également reçu la dépêche suivante de M. A. Neubauer, l'actif associé de M. Maurice Farman :

« J'ai le plaisir de vous informer que mon associé, Maurice Farman, est parti ce matin à 8 heures, en aéroplane, de Chartres, et qu'il a atterri à 8 heures 50 à Orléans. La distance entre les deux villes est de 70 kilomètres. La hauteur moyenne pendant le voyage a été de 60 mètres, et l'atterrissage parfait à tous les points de vue. »

Maurice Farman reste donc recordman des voyages de ville en ville pour l'année 1910.

A ISSY

Sur le terrain d'Issy-les-Moulineaux, Mlle Hélène Dutrieu a continué aujourd'hui, avec succès, ses expériences de pilotage de son appareil type « Demoiselle Santos ». La gracieuse sportswoman a fait preuve d'une adresse et d'un sang-froid remarquables, qualités indispensables pour devenir champion de l'air.

De son côté, M. Maurice Clément a réussi un petit vol d'une centaine de mètres.

A PAU

L'aviateur Leblanc, en présence des chronométreurs officiels, a remporté la Coupe Archdeacon, détenus par feu le capitaine Ferber.

Balsan et Mamet ont effectué de beaux vols ; Graham Withe doit tenter, vers la fin de la journée, de gagner le prix en hauteur.

A Chalons

L'actif aviateur de Baeder qui remporta hier la Coupe Archdeacon, le Prix des Pilotes et le Prix des Passagers a continué ce matin ses expériences. Il s'élevait à dix heures trois et montait de suite à une vingtaine de mètres de hauteur. Malheureusement, pour des causes encore inconnues, le biplan redescendait et vint tomber sur un bois de sapin.

L'appareil resta suspendu sur les arbres et l'aviateur put sortir sain et sauf de cette escale imprévue.

Latham est guigsard

Peu avant l'accident de de Baeder, le cyrpatique Hubert Latham prenait place dans son monoplan et s'élançait dans les airs pour tenter de conquérir la Coupe de Distance Malheureusement, après une heure vingt-neuf de promenade aérienne Latham était obligé d'atterrir.

En Angleterre

Londres, 31 décembre.

A East-Church (comté de Kent), l'aviateur anglais C.-S. Rolls, sur biplan Wright, vient de réussir un vol de 77 kil. 500 à travers la campagne. Au cours de cette expérience, Rolls franchit la plus haute colline des environs, disparut derrière et revint atterrir. Le vol a duré 1 h. 4 minutes.

LES DÉCORÉS de l'Instruction Publique

Sont nommés officiers d'Instruction publique :

MM. Acquin, instituteur à Lille.
Alnat, suppléant de juge de paix à Cassel.
Bigeon, professeur à Douai.
Bérule, conseiller municipal à Dunkerque.
Blanchet, lieutenant-colonel à Valenciennes.
Bolvin, ingénieur à Lille.
De Boringe, ingénieur à Lille.
Cailleux, de la Préfecture du Nord.
Bourgogne, professeur à Douai.
Copin, professeur de musique à Valenciennes.
Debouse, bienfaiteur à Valenciennes.
Delattre, collaborateur au *Progrès du Nord*, professeur à La Bassée.
Deschepper, délégué cantonal à Bergues.
Dourmenaux, chef de division et de la Préfecture du Nord.
Dubot, bonnes de Mines à Maubeuge.
Dupouilet, conseiller municipal à Valenciennes.
Dupont, architecte à Valenciennes.
Durand, publicistic à Roubaix.
Favier, chef de bureau de l'Etat civil de la Mairie de Lille.
Lebaupin, professeur au lycée de Valenciennes.
Lancien, juge de paix à Lille.
Leral, bibliothécaire à Valenciennes.
Lefebvre, à Lille.
Lefèvre, professeur à Lille.
Malaquin, directeur des travaux à Valenciennes.
Massix, commissaire spécial à Jeumont.
Magnier, receveur municipal à Fourmies.
Ringuet, docteur à Trélon.
Rolands, de l'Institut Pasteur, de Lille.
Sablon, industriel à Thumesnil.
Verlendonck, industriel à Wambrechies.
Warré, directeur de Société de Musique à Denain.

PAS-DE-CALAIS

MM. Baggio, adjoint au maire d'Arras.
Bleuzet, professeur à St-Omer.
Bourgain, docteur à Boulogne.
Brenequart, maire de Lumbres.
Cousin, adjoint au maire de Fauquembergues.
Général Crémer, à Arras.
Dubois, maire d'Avesnes-le-Comte.
Dupont, adjoint au maire de Montreuil.
Filatre, directeur d'enregistrement à Arras.
Grihols, directeur de l'observatoire, à Boulogne.
Mathieu, professeur au Conservatoire de Boulogne-sur-Mer.
Riquier, sous-inspecteur des Ponts et Chaussées à Hesdin.
Vacher, directeur des postes, dans le Pas-de-Calais.

Sont nommés officiers d'Académie :

NORD

MM. D'Ardenne de Tizac, juge au Tribunal de Cambrai.
Ashbert, sous-inspecteur des Ponts et Chaussées à Dunkerque.
Mme Accoulon, institutrice à Lille.
Bara, adjoint au maire de Fives.
Baron, sous-bibliothécaire à Lille.
Bellet, sous-directeur de musique à Maubeuge.
Ambroise, maire d'Avesnelles.
Bonnefont, professeur au Conservatoire de Lille.
Capon, artiste peintre à Lille.
Cauroux, sous-directeur des Contributions à Dunkerque.
Chauveau, pharmacien à Avesnes-sur-Helpe.
Clément, agent-voyer à Hazebrouck.
Coqlet, peseur-juré à Dunkerque.
Colet, receveur d'enregistrement à Dunkerque.
Debaene, artiste peintre à Dunkerque.
Caby, industriel à Lille.
Carlier, publiciste à Maubeuge.
Mlle Chapellier, professeur de musique à Armentières.
Cowel, employé à la Préfecture du Nord à Lille.
Corsolles, vice-président de la Chambre de Commerce de Valenciennes.
Garry, horticulteur à Fives-Lille.
Danelle, professeur de musique à Lille.
Delsal, professeur à Lille.
Delau, mutualiste à Cambrai.
Delage, représentant de commerce à Vieslys.
MM. Desgrousilles, employé à la mairie de Dunkerque; Dreylus, directeur de théâtre à Roubaix; Ducastelier, sous-chef aux bureaux de la préfecture à Lille; Dudlant, secrétaire de mairie à Wallers; Dumarchez, à Douai; Dumeulin, artiste lyrique à Lille; Fontaine, capitaine à Lille; Fortier, entrepreneur à Valenciennes; Fouquel, adjoint au maire de Neve;
Gallo, conducteur des ponts et chaussées à Dunkerque; Gilby dit Gilbert, entrepreneur à Dunkerque; Guérin, photographe à Lille; Herbo, photographe à Orchies; Hamel, professeur des beaux arts à Lille; Hannecart, professeur à Fourmies; Hoarice, médecin à Lallange; Hue, inspecteur à Lille; Inebergr, professeur de musique à Douai;
Desfontaines, expert à Lille; Desmetire, professeur des beaux-arts à Lille; Devillers, délégué cantonal à Haspres; Donleyne, professeur de musique à Dunkerque; Dusart, employé des portes à Cousqire; Duval, docteur à Dunkerque; Fabre, facteur de pianos à Valenciennes; Faure, directeur de compagnie d'assurances à Lille.

PAS-DE-CALAIS

MM. Bellette, architecte à Berck-sur-Mer.
Bentin, conseiller municipal à St-Pol.
Bertet, délégué cantonal à Tingres.
Boyer, chef de musique au 31e génie à Arras.
Cage, ermanie des ponts à Arras.
Caron, délégué cantonal à Oye.
Corre, professeur de musique à Béthune.
Debée, maire de Pommera.
Delaerte, maire d'Oye.
Delmotte, industriel à Boulogne.
Boulard, receveur principal des postes.
Brunelle, directeur de Société musicale à Marquise.
Dardoux, juge de paix à Bifon.
Devoder, inspecteur d'assistance publique à Arras.
Joly, directeur de musique à Hesdin.
Jolly, directeur, délégué cantonal à Fauquembergues.
Dumondoire, employé de mairie à Beuvry.
MM. Bewanne, employé à Nœux; Pournier, adjoint au maire de Boulogne; Gallo, médecin à Pestubert; Gogot, à Bruay; Médecin, conseiller municipal à Bruay; Bédéchar, entrepreneur à Arras; Hoc, Bédéchar, entrepreneur à Béthune.
MM. Bernier, conseiller à Arras; Dufresne, à Arras; Dufresne, à Arras; Dufresne,